

**INSTITUT
AFRICAIN DE
DÉVELOPPEMENT
ACADÉMIE DE GESTION DES
FINANCES PUBLIQUES
POUR L'AFRIQUE
SERIE DE FORMATIONS DES
CADRES EN GESTION DES
FINANCES PUBLIQUES**

MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES EN AFRIQUE PENDANT LA CRISE ET AU-DELÀ

Matrice d'Options Politiques



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT



INSTITUT AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

AUTEURS PRINCIPAUX/COORDONNATEURS :

M. Kevin Chika Urama, FAAS,
Économiste en chef et Vice-président par intérim, complexe gouvernance économique et gestion du savoir et Directeur principal¹.

M. Eric Kehinde Ogunleye,
Conseiller de l'Économiste en chef et Vice-président, complexe gouvernance économique et gestion du savoir et Chef par intérim, Division de la gestion des politiques¹.

AUTEURS CONTRIBUTEURS :

M. Seedwell Hove, Chef du renforcement des capacités¹

M. Attoumane Bacar Saindou, Chargé principal du renforcement des capacités¹

M. Wabiri Njeri, Chargée principale du renforcement des capacités¹

M. Nkoanyane Sebutsoe, Chargé supérieur du renforcement des capacités¹

M. Chidiebere Ibe, Consultant¹

M. Raphael N'guessan, Consultant¹

Mme Susan Lado, Jeune professionnelle¹

ÉDITEURS/RÉVISEURS :

M. Maimbo Christobel Nyanga, Économiste principal, Fonds monétaire international, États-Unis d'Amérique

M. Aboubakar Nacanabo, Directeur, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Afrique du Sud

Mme Sameera Khan, Directrice, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Afrique du Sud

M. Emeka Nwankwo, Directeur, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Afrique du Sud

Mme Wynnona Steyn, Économiste, Administration fiscale sud-africaine (SARS), Afrique du Sud

M. James Barungi, Chef de projet, Administration fiscale ougandaise (URA), Ouganda

M. Kalayu Gebre-Selassie, Directeur de la gouvernance, Département de la gouvernance et de la gestion des finances publiques, Banque africaine de développement

M. Bayo Oyewole, Consultant en PPP, infrastructure et développement urbain, Groupe de la Banque africaine de développement

M. Clement Migai, Conseiller en politique fiscale, Forum mondial/OCDE, France

M. Seth Terkper, Consultant principal, ancien ministre des Finances du Ghana

M. Friday Ohuche, Consultant en gestion des finances publiques

¹ Institut africain de développement, Banque africaine de développement, Côte d'Ivoire.

La Matrice d'Options Politiques devrait être citée comme suit : Groupe de la Banque africaine de développement (2022) : Matrice d'Options Politiques. Mobilisation des ressources intérieures en Afrique pendant la crise et au-delà. Contributions de la Banque africaine de développement, Formation des cadres en gestion des finances publiques sur la mobilisation des ressources intérieures en Afrique pendant la crise et au-delà, juin 2022 [Urama K. C., Ogunleye E. K., Hove S., Saindou A. B., Wabiri N., Sebutsoe N., Ibe C., N'guessan R., Lado S. P. (éd.)], Groupe de la Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire.



Sommaire

REMERCIEMENTS	5
1. INTRODUCTION	7
2. MATRICE D'OPTIONS POLITIQUES POUR MAXIMISER LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES EN AFRIQUE	11
2.1. <i>Options de politiques à court terme</i>	11
2.2. <i>Options de politiques à moyen terme</i>	16
2.3. <i>Options de politiques à long terme</i>	21
3. ENSEIGNEMENTS TIRÉS	24

Remerciements

Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude envers les réviseurs qui ont apporté leur soutien, fait des sacrifices et mis généreusement leur temps à notre disposition afin de revoir les versions précédentes du rapport et formuler d'excellents commentaires et suggestions.

Nous remercions également tous les participants à la formation des cadres en gestion des finances publiques sur la mobilisation des ressources intérieures en Afrique pendant la crise et au-delà, issus des pays membres régionaux (PMR), pour leur participation ainsi que leurs discussions et contributions très animées et intéressantes.

Nous sommes reconnaissants envers tous nos partenaires institutionnels pour leur soutien dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation conjointes de la formation. Nos partenaires sont : le Forum sur l'administration fiscale africain (ATAF), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)/Forum mondial, le Fonds monétaire international (FMI), l'administration fiscale sud-africaine (SARS), l'administration fiscale ougandaise (URA), et le ministère de l'Économie et des Finances de la République du Bénin.

Le rapport s'est enrichi de conférences, de présentations et de discussions menées par les animateurs de la formation que nous citerons, à savoir : M. Maimbo Christobel Nyanga, Économiste principal, Fonds monétaire international, États-Unis; M. Aboubakar Nacanabo, Directeur, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Afrique du Sud; Mme Sameera Khan, Directrice, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Afrique du Sud; M. Emeka Nwankwo, Directeur, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Afrique du Sud; M. Damas Hounsounon, Directeur, ministère de l'Économie et des Finances du Bénin; Mme Wynnona Steyn, Économiste, Administration fiscale sud-africaine (SARS), Afrique du Sud; Mme Winile Ngobeni, Économiste, Administration fiscale sud-africaine (SARS), Afrique du Sud; M. James Barungi, Chef de projet, Administration fiscale ougandaise (URA), Ouganda; M. Bayo Oyewole, Consultant en PPP, infrastructure et développement urbain, Groupe de la Banque africaine de développement; M. Kalayu Gebre-Selassie, Directeur de la gouvernance, Département de la gouvernance et de la gestion des finances publiques, Banque africaine de développement; M. Clement Migai, Conseiller en politique fiscale, Forum mondial/OCDE, France; l'honorable M. Mohammed Boussaid, ancien ministre des Finances du Maroc; et l'honorable M. Seth Terkper, ancien ministre des Finances du Ghana.

Nous remercions également l'équipe du Groupe de la Banque africaine de développement qui a contribué à organiser le dialogue sur les politiques, en particulier Mme Tania Sede Adjagan, Assistante en communication unifiée, Services institutionnels de technologies de l'information; Mme Dhouibia Dorsaf, Assistante en communication unifiée, Services institutionnels de technologies de l'information; Mme Kamaria Badirou, Assistante d'équipe, Institut africain de développement; M. Chidiebere Ibe, Consultant, Institut africain de développement; et M. Raphael N'guessan, Consultant, Institut africain de développement.



1 INTRODUCTION

L'Afrique est confrontée à l'une des situations de gestion des finances publiques les plus difficiles de tous les temps. Alors que l'afflux de financement pour le développement diminue et la mobilisation des ressources intérieures atteint des niveaux très faibles, les charges socio-économiques de la pandémie de COVID-19 continuent à augmenter. De nouvelles pressions financières proviennent des énormes besoins de financement pour le climat et la sécurité, ce qui oblige les pays à augmenter leurs emprunts et donc accroître le risque de surendettement. De plus, le continent souffre en raison d'importants flux financiers illicites (FFI), estimés à 89 milliards d'USD par an (environ 4 % de son produit intérieur brut (PIB)), qui pourraient financer la moitié du besoin en financement pour les objectifs de développement durable du continent (Figure 1).

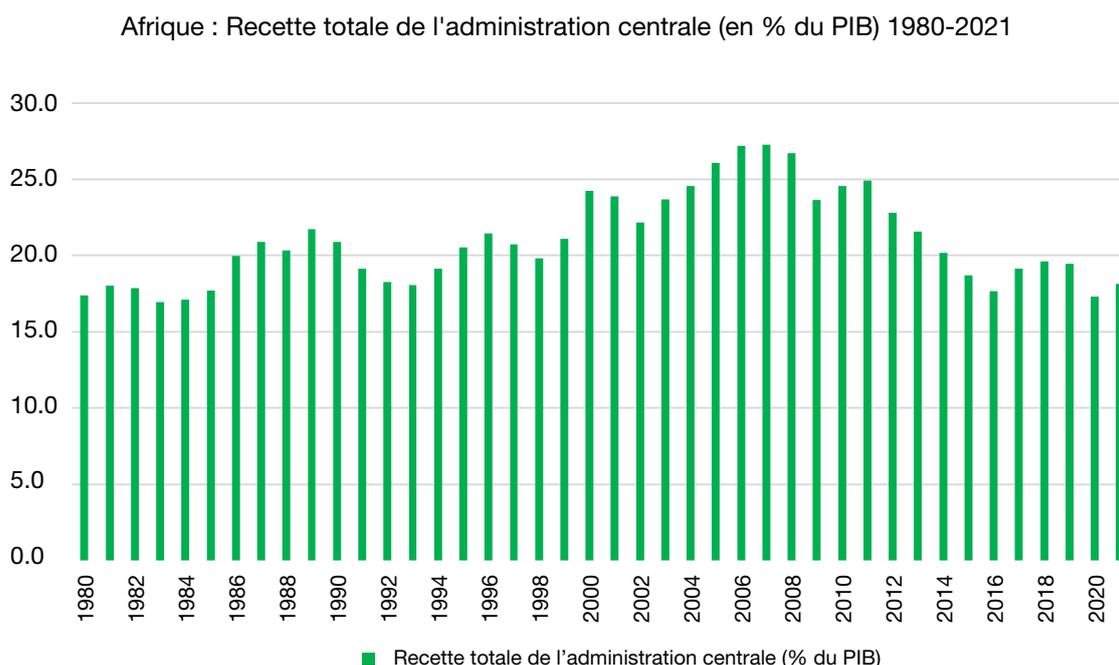
Figure 1: Flux financiers illicites annuels en provenance d'Afrique



Source: Rapport 2020 de la CNUCED sur le développement économique en Afrique

De nombreux pays africains ont de plus en plus de mal à mobiliser, à grande échelle, les ressources nécessaires pour financer leurs besoins de développement. En dépit de l'énorme potentiel du continent, les recettes fiscales de l'administration centrale en Afrique (en pourcentage du PIB) se sont élevées en moyenne à 22,4 % entre 2000 et 2021. Après avoir culminé à 27,3 % en 2007, les recettes totales de l'administration publique ont régulièrement diminué pour atteindre leur plus bas niveau à 18,1 % à la fin de 2021 (Figure 2). La baisse des recettes totales a continué de contribuer à l'aggravation du déficit de financement sur le continent.

Figure 2: Résultats des recettes budgétaires en Afrique



Source: Département des statistiques, Banque africaine de développement

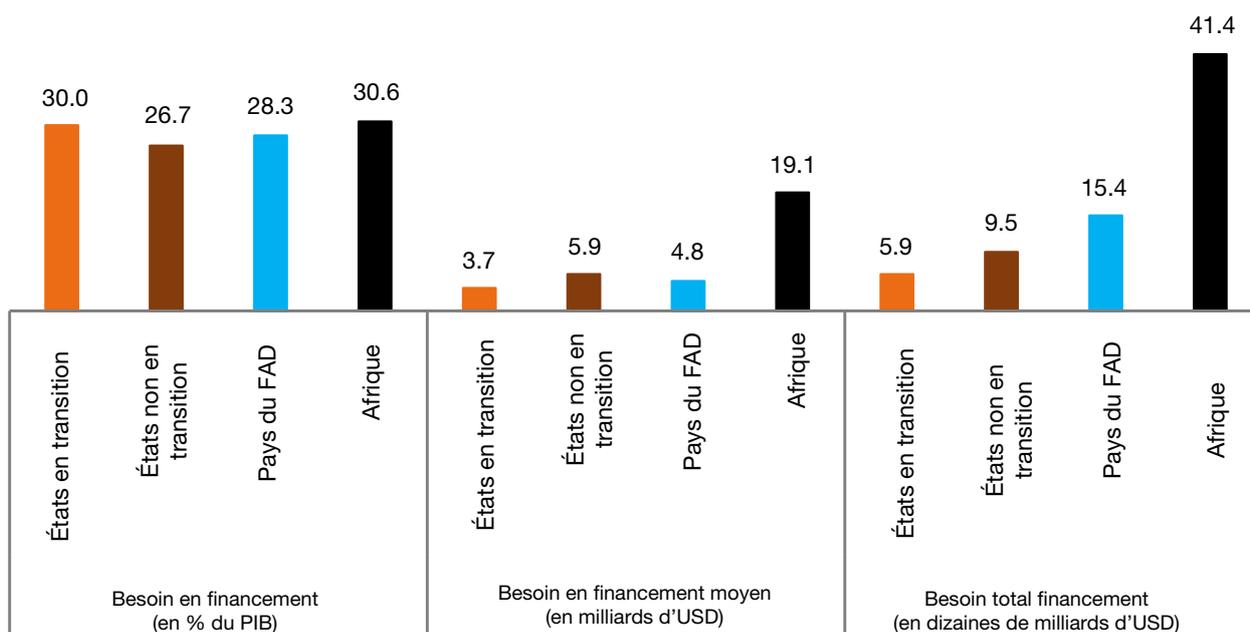
Les recettes publiques ont diminué, en moyenne, de 14 % en 2020 sur l'ensemble du continent, avec un ratio moyen recettes/PIB chutant de 2,1 points de pourcentage pour s'établir à 17,3 % du PIB en 2020, contre 19,4 % en 2019. En revanche, les dépenses publiques ont augmenté de 1,2 point de pourcentage du PIB, passant de 24,8 % du PIB en 2019 à 26 % en 2020, ce qui a entraîné un déficit budgétaire de 8,7 % du PIB. Cela a encore amplifié le mauvais état des ratios recettes/PIB sur le continent, qui était inférieur à 18 %, le plus bas par rapport aux autres régions du monde, à savoir l'Asie-Pacifique (21 %), l'Amérique latine (22,9 %) et l'OCDE (33,8 %).

Les faibles ressources intérieures des pays africains exacerbent le déficit de financement du continent et affaiblissent sa capacité à financer son développement et réduire la pauvreté. Par exemple, les premières estimations de la Banque africaine de développement suggèrent que le besoin de financement annuel pour mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici 2030 est d'environ 30,6 % du PIB, soit 19,1 milliards d'USD, en moyenne, par pays, entre 2021 et 2030 (Figure 3). La pandémie de COVID-19 a encore aggravé les besoins en financement de l'Afrique.

De plus, selon les estimations, les gouvernements africains auraient besoin d'un financement brut supplémentaire à hauteur de 432 milliards d'USD environ pour faire face aux impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19 et soutenir la reprise économique en 2022 et 2023.

En outre, l'Afrique a besoin d'environ 1,3 billion d'USD à 1,6 billion d'USD d'ici 2030 (environ 118,2 milliards d'USD et 145,5 milliards d'USD par an, de 2020 à 2030) pour répondre au changement climatique. La poursuite de cette tendance impliquerait un déficit de financement climatique de 99,9 milliards d'USD à 127,2 milliards d'USD, soit une moyenne de 108 milliards d'USD par an jusqu'en 2030. Cela souligne donc la nécessité urgente de renforcer considérablement la capacité de l'Afrique à générer davantage de recettes intérieures pour faire face à ses besoins énormes et croissants de financement

Figure 3: Besoin de financement (en pourcentage du PIB, en milliards d'USD) pour mettre fin à l'extrême pauvreté dans les pays africains d'ici 2030



Source: Département des Statistiques, Banque africaine de développement, 2022.

Avec l'aide de l'Académie de gestion des finances publiques (PFMA), l'Institut africain de développement (ADI) a organisé une formation à l'attention des cadres d'une durée de 4 jours, du 13 au 16 juin 2022, pour les pays membres régionaux, sur le thème suivant « La mobilisation des ressources intérieures (DRM) en Afrique pendant la crise et au-delà ». Cette formation était la première partie d'une formation fondamentale structurée d'une durée de 18 mois constituée d'un cycle de formations en gestion des finances publiques à l'intention des cadres, et faisait suite à la première séance de formation inaugurale d'introduction en mars 2022.

Les principaux objectifs de la formation étaient de renforcer les capacités des gouvernements africains à augmenter les recettes nationales nécessaires au financement de leurs plans de développement, améliorer la reprise et renforcer la résilience dans l'ère post-COVID-19. La formation visait également à : aborder les problèmes de capacité qui entravent la mobilisation des ressources intérieures en Afrique, permettre une meilleure compréhension et une meilleure adoption de la numérisation dans le cadre de l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures, améliorer la compréhension des stratégies viables de revenus à moyen terme, renforcer la capacité de mettre en œuvre des stratégies de conformité efficaces, améliorer la conception des politiques macro-budgétaires et renforcer les capacités institutionnelles afin de promouvoir les économies dirigées par le secteur privé, et aider à concevoir des politiques visant à réduire les flux financiers illicites (FFI) dans les PMR.

La formation s'est articulée autour de 9 domaines thématiques axés sur la mobilisation des ressources intérieures, ainsi qu'il suit :

- L'économie politique de la réforme de la DRM.
- L'évaluation de l'impact des initiatives régionales et mondiales en matière de DRM sur les pays africains.
- Les stratégies de recettes à moyen terme (MTRS).
- L'accélération de l'automatisation et la numérisation de l'administration fiscale.
- Les stratégies pour améliorer le respect des obligations fiscales et le recouvrement de l'impôt.
- L'amélioration de l'environnement des affaires et des partenariats public-privé pour une DRM durable.
- Une DRM durable en Afrique : maximiser les recettes fiscales traditionnelles et non fiscales et

- explorer les nouvelles possibilités de revenus.
- La réduction à minima de la fraude et l'évasion fiscale internationale, ainsi que des prix de transfert grâce à la transparence fiscale, aux échanges de renseignements et à l'identification du bénéficiaire effectif.
- L'avenir d'une DRM durable en Afrique.

La formation comprenait également des séances parallèles en petits groupes en fonction des caractéristiques des groupes de pays. Les groupes de pays se répartissaient entre les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire, les pays à forte intensité de ressources et les pays en transition. Ces sessions ont contribué à favoriser l'apprentissage entre pairs et les discussions sur les questions pertinentes liées à la DRM compte tenu des particularités de ces pays. Ces séances de formation, de questions-réponses et de partage d'expériences entre pairs ont abouti à des recommandations de politiques utiles. Ces recommandations de politiques sont présentées dans la matrice de choix politiques (MPO) ci-dessous.

La MPO se présente sous la forme d'un tableau concis incluant des recommandations de politiques, les défis liés à leur mise en œuvre et des mesures correctives. Elles ont été regroupées en politiques à court, moyen et long terme à mettre en œuvre aux niveaux national, régional et mondial (bilatéral et multilatéral) par diverses parties prenantes. Bien que ces choix de politiques soient d'application générale, leur adoption effective devrait être contextualisée, en particulier au niveau national, en tenant compte des besoins, des capacités et du calendrier.



2 Matrice d'Options Politiques pour maximiser la mobilisation des ressources intérieures en Afrique

	Options Politiques	Défis liés à la mise en œuvre	Mesures correctives ²
Options Politiques à court terme ³	i. Améliorer l'intégrité de la base des contribuables inscrits en créant un registre des contribuables complet, exact et à jour, doté d'une base de données numérique centralisée et d'un numéro d'identification unique du contribuable avec un haut niveau d'intégrité liée aux données biométriques de chaque assujetti. Les informations enregistrées peuvent être liées à chaque transaction avec le gouvernement, y compris l'accès aux services.	<ul style="list-style-type: none"> La multiplicité des plateformes d'identification des citoyens et des contribuables qui ne sont pas correctement liées. Coût élevé de l'élaboration d'une base de données des contribuables. 	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les systèmes d'identification des citoyens à l'aide un identifiant unique avec un haut degré d'intégrité, et rendre les bases de données d'enregistrement des citoyens interopérables. La Banque peut aider les PMR en facilitant le développement d'une base de données d'identité biométrique des citoyens. Les domaines d'analyse (POA) de l'outil TADAT sont un guide possible pour améliorer le registre des contribuables.
	ii. Simplifiez les réglementations et procédures fiscales pour améliorer l'efficacité et la conformité volontaire.	<ul style="list-style-type: none"> Les groupes d'intérêts qui profitent de l'environnement réglementaire fiscal opaque et complexe actuel peuvent résister aux réformes. En outre, la faible capacité de certaines administrations fiscales pourrait avoir une incidence sur la révision et la simplification du système fiscal. 	<ul style="list-style-type: none"> La sensibilisation des dirigeants politiques du gouvernement pourrait ouvrir la voie à des réformes fiscales. Lorsque la capacité de révision et de simplification du système fiscal est insuffisante, elle pourrait être complétée par des services de conseil, que les partenaires du développement pourraient aider à fournir. Impliquer le personnel à chaque étape du processus pour assurer l'appropriation et l'acceptabilité.

2. Ou des opportunités comme feuille de route pour guider les décideurs afin de prendre en considération les conséquences de l'absence de mise en œuvre du choix politique

3. Politiques qui peuvent être initiées et exécutées dans un délai de 1 an.

	<p>iii. Élargir l'assiette fiscale pour inclure l'économie numérique croissante et les activités virtuelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Problème d'identification en raison de la dépendance importante à l'égard des actifs incorporels. • Attribution de la valeur et enjeux de caractérisation en raison de l'utilisation massive des données (notamment des données personnelles) et de l'adoption généralisée de modèles économiques à multiples facettes capturant la valeur des externalités générées par les activités numériques. • Difficultés à déterminer la juridiction dans laquelle la création de valeur a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des cadres législatifs solides pour taxer l'économie numérique. • Participer aux discussions multilatérales sur les réformes de la fiscalité internationale pour faire face aux défis de l'économie numérique.
	<p>iv. Adopter des plans complets et solides d'amélioration de la conformité fiscale. Les plans devraient relier tous les aspects du processus de conformité, y compris la conformité volontaire, la conformité coopérative et l'évaluation des risques liés à la conformité. Outre les programmes efficaces d'aide aux contribuables, les organismes fiscaux doivent tenir compte des droits des contribuables et des recours auprès des cours administratives et des tribunaux. Les dispositifs devraient permettre la collecte et l'utilisation de données dans le cadre de l'évaluation des risques et la planification de leur atténuation dans tous les aspects de la chaîne de conformité. Le plan d'amélioration de la conformité devrait couvrir les quatre obligations fondamentales (enregistrement, dépôt dans les délais, paiement en temps opportun et déclaration correcte), les droits (p. ex. remboursements de TVA), tous les segments de contribuables (p. ex. grands, moyens et petits contribuables), les différents types d'impôts, y compris les impôts fonciers, les frais et les charges, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence de renseignements suffisants et de bases de données pertinentes sur les contribuables peut entraver la conformité, l'évaluation des risques et la planification de l'exécution. • La nature opaque et fastidieuse des systèmes d'enregistrement, de déclaration et de paiement de l'impôt de certaines administrations fiscales constitue un obstacle à l'acceptation par les contribuables actuels et potentiels de se conformer volontairement à leurs obligations fiscales. • Le coût élevé de la conformité peut décourager en général, et celui de la conformité volontaire, en particulier. • Lorsque les services publics sont mal assurés, les contribuables sont peu enclins à payer volontairement des impôts. • Le manque de connaissances et de compétences spécialisées dans certaines opérations sectorielles ou industrielles par les agents des impôts limite leur capacité à évaluer pleinement les risques inhérents et à concevoir des cadres de vérification et d'évaluation des autres risques liés à la conformité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement et les administrations fiscales devraient investir dans le développement d'un cadre solide de collecte, de gestion et d'analyse des données, en particulier en ce qui concerne l'utilisation d'informations institutionnelles et de tiers telles que les données douanières, les informations sur les comptes bancaires, les acquisitions d'actifs, l'enregistrement des entreprises et les données sur les licences, etc., aux fins de l'évaluation des risques de conformité. • Les administrations fiscales devraient élaborer des programmes de conformité ciblés pour systématiser l'identification des risques liés à la conformité, la hiérarchisation des risques et la stratégie, la planification et l'exécution de la conformité de manière à pouvoir se concentrer sur les questions les plus importantes et à utiliser au mieux les ressources disponibles pour générer le plus de recettes possible. • Le gouvernement devrait montrer que l'impôt à l'œuvre, telle que l'utilisation des taxes pour rendre des services aux citoyens et l'introduction de régimes de taxation des services pour les contribuables du secteur informel et des petites entreprises, ce qui pourrait améliorer la transparence et l'acceptation de l'impôt.

			<ul style="list-style-type: none"> • Simplifier le processus d'enregistrement, de dépôt et de paiement des impôts pour les contribuables. • Entreprendre une mobilisation et une éducation généralisées des contribuables (sensibilisation des contribuables à la compréhension du rôle de l'impôt, en particulier pour les petits contribuables) • Promouvoir la conformité collaborative avec les grands contribuables en recherchant des avantages pour les deux parties, promouvoir la conformité institutionnelle, et utiliser le système de déclaration volontaire d'avoirs et de revenus (VAIDS), ainsi que les programmes d'amnistie fiscale. • Renforcer la transparence de l'administration fiscale pour inspirer confiance. • Les professionnels ayant des connaissances et des compétences spécialisées dans l'industrie, telles que l'ingénierie, les télécommunications, l'énergie et d'autres industries complexes, devraient être engagés en tant qu'agent des impôts pour renforcer l'administration fiscale. • Configurez un entrepôt de données pour soutenir des décisions.
	v. Élaborer des politiques fiscales qui allègent le fardeau fiscal et attirent les investissements du secteur privé, tout en trouvant le juste équilibre pour permettre à l'État d'augmenter ses recettes afin de financer ses obligations de dépenses courantes et ses besoins de développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Les rigidités et les revirements politiques, en particulier avec les changements de régime politique, sont souvent des facteurs venant limiter des politiques fiscales durables favorables à l'environnement des affaires. • La capacité à contrôler les exigences attendues de la part des contribuables : le montant de l'investissement, la création d'emplois, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • La participation des parties prenantes essentielles du côté de la demande, telles que les groupes du secteur privé, la société civile et le public, à l'élaboration d'un climat pour les affaires et des politiques fiscales, contribuera à les maintenir même en cas de changement de régime.
	vi. Adopter des approches de financement innovantes, fonds de pension, fonds souverains, financement mixte, investissement d'impact, financement basé sur les technologies, financement participatif et investissement d'impact.	<ul style="list-style-type: none"> • Les marchés financiers moins développés peuvent limiter l'adoption d'approches de financement nouvelles et innovantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les cadres réglementaires pour soutenir le développement des marchés financiers locaux et l'adoption de choix de financement innovants.

	<p>vii. Étendre l'utilisation des méthodes de paiement électronique (p. ex. paiement mobile, cartes de crédit, cartes de débit et transfert électronique de fonds) pour permettre aux contribuables d'effectuer facilement des paiements. Les agents et les autorités fiscales devraient mettre en place des mécanismes permettant aux contribuables d'effectuer des paiements par l'intermédiaire de plateformes électroniques afin d'améliorer la perception des recettes et de réduire les coûts de recouvrement et de mise en conformité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance des plateformes électroniques dans les agences fiscales et la pénétration d'Internet ainsi que de l'infrastructure numérique de soutien pourraient limiter le déploiement effectif et l'exploitation des plateformes de paiement électronique telles que le paiement mobile. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement peut s'associer à des entreprises de télécommunications et à des ingénieurs logiciels pour fournir l'infrastructure de soutien informatique qui permettra le paiement mobile. • Les FinTech devraient être autorisées à fournir des services de paiement mobile pour le paiement des impôts. • Les autorités fiscales devraient investir dans des appareils portables, tels que des terminaux de vente, afin d'accroître la pénétration des options de paiement numérique.
	<p>viii. Les pays africains devraient réduire bon nombre d'exonérations fiscales (« nivellement par le bas »), qui tendent à abaisser les taux d'imposition effectifs lorsqu'ils adhèrent à des conventions internationales, en particulier dans le domaine des industries extractives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance des informations sur les incitations fiscales concurrentielles et l'inaptitude des pays africains à faire des recherches sur les pratiques de l'industrie extractive dans les économies comparées sont quelques-uns des défis à relever pour prendre des décisions relatives aux incitations fiscales concurrentielles. • Les risques liés à la sécurité dans la plupart des États africains peuvent être une raison pour laquelle des incitations très généreuses sont accordées pour attirer les investisseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays devraient faire réaliser des études sur les industries extractives dans certaines juridictions comparatives afin de disposer d'informations plus étayées en vue de l'octroi d'incitations fiscales aux investisseurs. Les gouvernements devraient faire davantage pour améliorer la sécurité des investissements et des personnes dans les lieux où sont situés les actifs extractifs. Ils doivent également entreprendre un examen exhaustif des exemptions accordées pour comprendre leur efficacité et prendre une décision sur celles auxquelles il convient de mettre fin.
	<p>ix. Adopter et mettre en œuvre la méthodologie d'évaluation TADAT pour un meilleur diagnostic des systèmes fiscaux et des défis afin d'aider à informer les réformes de la politique et de l'administration fiscales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'opacité des systèmes d'administration fiscale de certains pays peut les empêcher de participer aux évaluations TADAT. • Dans certains pays qui pourraient être disposés à participer, le financement de l'exercice peut constituer une contrainte. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Banque pourrait recommander aux pays qui n'ont pas adopté TADAT de s'ouvrir aux évaluations TADAT en raison des avantages qui en découlent. • Toutefois, il est important de se rappeler qu'en tant qu'outils d'évaluation, ils ne remplacent pas les plateformes électroniques efficaces et efficaces pour la conformité et l'administration. • En outre, la Banque et d'autres partenaires, tels que le FMI et la Banque mondiale, pourraient financer l'évaluation TADAT pour les pays qui manquent de financement, mais qui sont disposés à entreprendre l'évaluation. Les institutions régionales, telles que l'ATAF, peuvent y contribuer en faisant la promotion de l'évaluation TADAT dans les pays africains.

	Option politique régionale	Défis liés à la mise en œuvre	Mesures correctives
	<p>x. Déploiement d'un plus grand nombre d'évaluations TADAT et compilation des résultats des performances TADAT dans toute la région pour un apprentissage entre pairs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> La réticence des pays à entreprendre l'évaluation TADAT et le manque de ressources pour financer l'exercice. Cela est dû à leur attachement aux programmes d'austérité, ce qui n'a pas nécessairement à être le cas. 	<ul style="list-style-type: none"> La Banque, par l'intermédiaire de l'ECGF et de l'ADI, pourrait soutenir la mobilisation de ressources pour les évaluations régionales TADAT et l'analyse comparative des résultats de TADAT. Le partenariat entre la Banque et l'ATAF pourrait également faire avancer les études et encourager davantage de pays à y participer.
	<p>xi. Harmonisation des taxes liées au commerce à travers le continent pour ouvrir la voie à une mise en œuvre harmonieuse de la ZLECAf. Cela permettra la libre circulation des biens et des services à travers le continent et empêchera l'incidence de la double imposition ou de la taxation multiple. Cela encouragera également les flux d'investissement sur le continent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Il peut y avoir une certaine résistance de la part de pays qui peuvent avoir l'impression qu'ils risquent de perdre des recettes en mettant en œuvre un régime régional de taxe commerciale. À cet égard, il devrait y avoir plus de formation sur le régime compensatoire qui accompagne le protocole. 	<ul style="list-style-type: none"> L'UA et la Banque peuvent persuader les pays de coopérer dans ce domaine pour un plus grand bénéfice à long terme pour le continent. La conception de ce régime fiscal harmonisé lié au commerce pourrait être entreprise conjointement par l'UA, la Banque et l'ATAF. Un programme de transition budgétaire au niveau du continent peut contribuer à renforcer la mobilisation des ressources intérieures pour compenser la perte de droits de douane. Le programme pourrait porter sur la rationalisation des incitations fiscales, un cadre solide pour le recouvrement de l'impôt foncier et la fiscalité internationale.
	<p>Interventions mondiales : multilatérales et bilatérales</p>	<p>Défis liés à la mise en œuvre</p>	<p>Défis liés à la mise en œuvre</p>
	<p>xii. Les partenaires du développement devraient soutenir les investissements dans les projets de numérisation de la DRM dans leurs pays d'interventions afin d'accélérer la pénétration numérique de la DRM sur le continent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Léthargie de la part des partenaires du développement pour réaliser les investissements dans la numérisation de la DRM et l'administration fiscale. Le leadership des hauts responsables des administrations fiscales et leur vision de la numérisation. L'incapacité des États bénéficiaires à investir dans la maintenance et la modernisation pour maintenir la durabilité de l'investissement initial. 	<ul style="list-style-type: none"> La Banque peut galvaniser et rallier les partenaires du développement et d'autres banques multilatérales de développement pour accroître les investissements dans la numérisation de l'administration fiscale sur le continent. Cela pourrait s'inscrire dans le cadre d'une initiative africaine de la numérisation de la DRM emmenée par la Banque. Les pays devraient prévoir un financement budgétaire régulier pour maintenir et moderniser les systèmes dont le coût d'installation a été élevé pour les fournisseurs d'AT.

	Option de politique nationale	Défis liés à la mise en œuvre	Mesures correctives
Options Politiques à moyen terme ⁴	i. Numériser et automatiser les processus fiscaux. Étendre l'utilisation d'outils numériques par l'administration des recettes, par exemple la déclaration électronique, le traitement, la gestion de bases de données et le paiement en ligne, etc. pour accroître la DRM provenant de ces sources.	<ul style="list-style-type: none"> La numérisation nécessite des investissements substantiels dans les systèmes logiciels et matériels, ainsi qu'un renforcement des capacités pour améliorer les compétences du personnel qui va exploiter et gérer les systèmes. De nombreux pays africains manquent de ressources pour réaliser les investissements nécessaires à la numérisation de la DRM. Dans certains cas, notamment dans les pays à revenu intermédiaire (PRI), cela se résume à des priorités budgétaires. La gestion du changement dans certaines administrations fiscales peut également représenter un défi. 	<ul style="list-style-type: none"> Les pays devraient adopter des approches progressives de la numérisation au lieu de programmes de numérisation à grande échelle qui nécessiteraient d'énormes frais d'investissement pour l'acquisition de logiciels et de matériel, ainsi que de grandes capacités en termes de ressources humaines qui pourraient ne pas être facilement disponibles ou qui prendraient beaucoup de temps à devenir disponibles. Des provisions devraient être passées dans les budgets nationaux pour maintenir et moderniser les investissements dans les technologies de l'information, souvent dans le cadre de réformes fiscales ou d'assistance technique. Utiliser le paiement mobile pour les petits contribuables.
	ii. Concevoir un cadre pour favoriser un règlement efficace des différends fiscaux afin de susciter la confiance des contribuables.	<ul style="list-style-type: none"> Certains tribunaux fiscaux peuvent ne pas fonctionner efficacement en raison d'un financement insuffisant de leurs activités; de plus, les membres de ces tribunaux fiscaux n'ont peut-être pas reçu une formation adéquate sur le règlement des différends fiscaux, ce qui pourrait nuire à leur efficacité. 	<ul style="list-style-type: none"> Les gouvernements devraient financer leurs tribunaux fiscaux ou les organes créés pour arbitrer les différends fiscaux; en outre, les membres de ces organes devraient recevoir une formation adéquate sur les mécanismes et les compétences en matière de règlement des différends fiscaux.

4. Politiques qui peuvent être initiées et mises en œuvre dans un délai de 1 à 4 ans.



	<p>iii. Élargir l'assiette fiscale pour inclure les grands secteurs informels, qui contribuent actuellement beaucoup moins aux recettes fiscales par rapport à la part qu'ils représentent dans le PIB. Mettre en œuvre des mesures politiques (par exemple, des régimes d'imposition forfaitaire) pour encourager les secteurs informels à s'enregistrer, par exemple en se rendant physiquement sur les marchés pour les rencontrer ou en utilisant les petites bases de données fiscales. Des partenariats avec des organisateurs des secteurs informels peuvent également être établis et des facilités de paiement peuvent être négociées pour faciliter le paiement des impôts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des opérateurs du secteur informel ne font pas confiance au gouvernement, d'autant plus que la corruption financière officielle est tellement élevée dans la plupart des pays. Parallèlement, les autorités fiscales ont besoin d'investissements substantiels dans la logistique pour atteindre les opérateurs du secteur informel qui sont dispersés dans des régions parfois reculées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement devrait mettre en place des incitations pour encourager les opérateurs du secteur informel à venir s'inscrire auprès des autorités fiscales, pour se signaler et éventuellement être officialisés. • En outre, la transparence et la responsabilité dans la gouvernance, ainsi qu'une démonstration de l'utilisation de l'argent des contribuables en améliorant les services publics et en instituant une taxe sur les services tels que l'assurance maladie pour les opérateurs informels, pourraient aider à encourager les opérateurs du secteur informel à faire partie de l'assiette fiscale. • Les politiques d'inclusion financière pourraient également être explorées pour intégrer les opérateurs du secteur informel au système financier comme point de départ pour avoir une visibilité sur eux, repenser leur officialisation et les intégrer dans l'assiette fiscale. • La formation du pouvoir judiciaire sur la fiscalité afin de faciliter la rapidité et la qualité du règlement des différends par les tribunaux pourrait également être utile.
	<p>iv. Maximiser le rôle des PPP, en particulier pour combler le déficit de financement des infrastructures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'exigences juridiques, réglementaires et de ressources humaines spécialisées dans les PPP constitue un obstacle majeur à l'adoption et au succès des PPP dans certains pays. Dans de nombreux cas, le secteur public n'a pas autant de capacités que le secteur privé dans les PPP. Souvent, cette lacune se traduit par des accords de PPP défectueux qui peuvent finalement être un échec alors même que le coût est très élevé pour l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays devraient établir des cadres politiques clairs et sûrs pour les PPP, élaborer des systèmes de gouvernance transparents, prévisibles et responsables, mettre en place des cadres institutionnels stables, dotés des capacités techniques et humaines nécessaires à la gestion des PPP, et renforcer le cadre de la gestion (identification, programmation, mise en œuvre, suivi et gestion des risques) des projets PPP.

	<p>v. Entreprendre des réformes globales du système fiscal, y compris la refonte de la politique et des lois fiscales, des capacités institutionnelles et administratives, de la composition des impôts, des considérations d'impact économique et social et de l'engagement des parties prenantes en mettant en œuvre des stratégies de recettes à moyen terme (MTRS) afin d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures de manière efficace et durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Étant donné le caractère récent du concept de MTRS, la plupart des pays n'ont pas encore complètement compris ses avantages. De plus, en raison de son caractère rigoureux et complet, la plupart des représentants du gouvernement n'ont pas la volonté politique, la capacité administrative et la patience nécessaires pour entreprendre une réforme des structures fiscales, des lois, des règlements et des dispositifs institutionnels indispensables dans les MTRS. 	<ul style="list-style-type: none"> Les partenaires du développement pourraient s'employer à mieux informer le gouvernement et les parties prenantes sur le concept et les avantages des MTRS. En outre, la Banque et ses partenaires du développement pourraient aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre leurs MTRS. Cela peut impliquer une réforme des cadres législatifs, y compris les lois régissant les systèmes fiscaux, les lois procédurales instituant le pouvoir des agences du revenu et les droits des contribuables (enregistrement, dépôt, paiements, audit, exécution du recouvrement, litiges, recours, etc.). La société civile et le secteur privé organisé pourraient faire pression sur le gouvernement afin qu'il réforme le système fiscal et les lois. Cette requête pourrait être relayée par le pouvoir législatif, qui pourrait initier des changements dans les lois et les politiques. Le gouvernement et les autorités fiscales devraient être mieux informés de la nécessité d'améliorer le système fiscal.
	<p>vi. Adopter des mesures fiscales innovantes, notamment la perception de taxes environnementales, de taxes sur le carbone, l'imposition des particuliers fortunés et du luxe ostentatoire, ainsi que des personnes politiquement exposées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'information et de capacité d'administrer les taxes environnementales et les taxes sur le carbone. De même, l'imposition des personnes politiquement exposées et des individus fortunés pourrait se heurter à une certaine résistance parce que ces groupes de personnes exercent de l'influence et ont du pouvoir. 	<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des capacités en matière de fiscalité environnementale et sur le carbone aiderait les pays à administrer ces taxes innovantes. Le luxe ostentatoire pourrait être taxé au moyen de mesures fiscales indirectes et non fiscales telles que des droits d'importation plus élevés, des taux de droits d'accise plus élevés et des prélèvements sur les biens et services ostentatoires. Taxer les particuliers fortunés (HNWI) et les personnes politiquement exposées nécessitera une volonté et un engagement politiques de haut niveau. La mise en place d'équipes ou d'unités au sein de l'administration fiscale, dédiées uniquement aux HNWI, serait utile.

	<p>vii. Renforcer les législations nationales pour atténuer les flux financiers illicites, endiguer la corruption et rapatrier les richesses cachées dans des paradis fiscaux en améliorant : les cadres juridiques visant à réduire l'évasion fiscale, le transfert de bénéfices et les prix de transfert, les décisions privées et publiques, l'amélioration de l'échange de renseignements, la conformité et l'application de la législation fiscales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des gouvernements et des autorités fiscales manquent d'informations pertinentes sur la localisation de la richesse de leurs concitoyens qui est cachée à l'étranger dans des paradis fiscaux. En outre, les pays d'accueil de ces paradis fiscaux peuvent ne pas être disposés à divulguer des informations sur les personnes qui possèdent des richesses illicites sur leur territoire. La faiblesse du système fiscal national et du cadre juridique constitue des brèches perméables aux FFI. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les gouvernements devraient disposer de renseignements sur leurs citoyens qui cachent des richesses à l'étranger et mener des enquêtes pour avoir plus d'informations sur ces individus et leur richesse. Ces informations pourraient être obtenues auprès d'organisations internationales de surveillance telles que les journalistes d'investigation. Ces informations devraient être partagées avec les pays d'accueil et un éventuel accord bilatéral devrait être conclu sur le rapatriement de ces richesses. • Les pays africains devraient tirer parti des conventions telles que l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) pour lutter contre les FFI. • Les partenaires du développement pourraient financer le développement d'infrastructures informatiques pour l'échange automatique de renseignements et renforcer les capacités des administrations fiscales africaines.
	<p>viii. Développer une gestion active des actifs et des passifs, en particulier des actifs inutilisés du gouvernement, afin d'identifier les opportunités génératrices de revenus et d'augmenter les recettes fiscales et non fiscales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un inventaire inadéquat ou parfois inexistant des actifs du gouvernement nuit à toute évaluation correcte, y compris l'évaluation des actifs et de leur valeur économique. L'absence de registres des actifs fait du processus d'identification et d'évaluation des biens publics un exercice long et coûteux. Parfois, le gouvernement n'est pas très disposé à financer l'inventaire et l'évaluation de ses avoirs en déshérence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le ministère des Finances et de l'Économie devrait diriger l'initiative visant à identifier et à évaluer les biens inutilisés du gouvernement qui pourraient être utilisés à des fins commerciales. Ils devraient concevoir des instruments appropriés pour louer ou mettre en location ces biens à des personnes qui peuvent les utiliser pour générer des revenus pour le compte du gouvernement sans pour autant leur transférer la propriété des actifs. • Les gouvernements devraient tenir un registre de leurs actifs. • L'adoption de la comptabilité d'exercice facilitera la comptabilisation des actifs et des passifs dans le bilan du gouvernement.

	Option politique régional	Défis liés à la mise en œuvre	Mesures correctives
	<p>ix. Il est nécessaire que les pays africains revoient les conventions fiscales défavorables (par exemple, examiner les problèmes potentiels de double imposition).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Étant donné que ces conventions ont été signées par des pays africains, il sera difficile pour un pays donné d'entreprendre seul la renégociation, les pays africains doivent parler d'une seule voix lors de la renégociation de ces conventions. La plupart des négociateurs fiscaux sont engagés par des représentants de gouvernements qui ne sont pas suffisamment qualifiés pour des négociations fiscales internationales et bilatérales. 	<ul style="list-style-type: none"> Les pays africains devraient élaborer des statistiques pertinentes qui leur permettent de négocier des taux effectifs dans le cadre de ces conventions. Il pourrait y avoir un cadre commun pour le partage des statistiques fiscales à travers le continent susceptible de fournir des données probantes pour des conventions régionales et internationales transparentes. La capacité des négociateurs de ces conventions devrait être renforcée pour leur permettre de s'engager efficacement dans les négociations des conventions. Pression générale sur certains pays développés qui refusent la renégociation des conventions qui ont été signées à l'époque où les pays africains étaient sous domination coloniale.
	<p>x. Les pays africains pourraient également élaborer des stratégies harmonisées et des mécanismes de conformité entre les PMR pour lutter contre la corruption et les flux financiers illicites sur le continent. En outre, le renforcement des capacités de surveillance et d'exécution des organismes de lutte contre la corruption et la coopération bilatérale et multilatérale contribueraient également à endiguer la corruption.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le partage d'informations et la coopération intra-africains pour lutter contre la corruption et les flux financiers illicites sont encore très faibles. En outre, les différences entre les systèmes juridiques et les dispositions nationales, ainsi que les capacités insuffisantes de répression des crimes transfrontaliers entravent toujours la coopération intra-africaine et la capacité à lutter contre la corruption. 	<ul style="list-style-type: none"> L'Union africaine, par l'intermédiaire du Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption, devrait renforcer son rôle dans l'application de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, qui a été ratifiée par 47 pays d'Afrique environ, afin de veiller à ce que les pays membres adoptent et appliquent les directives juridiques uniformes pour la lutte contre la corruption.
	Interventions mondiales	Défis liés à la mise en œuvre	Mesures correctives
	<p>xi. Renforcer les liens économiques et diplomatiques bilatéraux et multilatéraux afin d'accroître le volume des échanges commerciaux, d'attirer les investisseurs (en offrant une stabilité fiscale aux investisseurs des pays partenaires) et d'assurer la coopération internationale sur les questions fiscales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> La stabilité politique est très importante pour les investisseurs. C'est souvent un problème dans la plupart des pays africains, car la plupart d'entre eux changent ou inversent leurs politiques au gré des changements des administrations politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Les pays africains devraient adopter des politiques à long terme qui offrent un niveau élevé de cohérence et de stabilité pour envoyer de bons signaux aux investisseurs. En outre, les politiques d'incitation fiscale doivent être correctement évaluées en fonction de leurs effets à court et à long terme sur le pays avant d'être approuvées, et ne doivent pas se fonder sur les besoins d'un seul investisseur ou groupe d'investisseurs, afin que les politiques ne soient pas modifiées lorsque de nouvelles administrations arrivent au pouvoir.

Options Politiques à long terme ⁵	Option politique national	Défis liés à la mise en œuvre	Mesures correctives
	i. Réformer les agences du revenu et les entreprises publiques (SOE) par la modernisation ou la privatisation des entreprises publiques déficitaires afin d'augmenter leur contribution aux finances de l'État. Des mesures peuvent également être mises en place pour accroître la capacité des SOE à mobiliser davantage de ressources et à contribuer au budget.	<ul style="list-style-type: none"> Le défi des entreprises publiques est la dimension politique et nationaliste de tels projets. Même si ces sociétés ne sont pas rentables et drainent les ressources nationales, les gouvernements sont généralement réticents à cesser de les financer et de les garder. 	<ul style="list-style-type: none"> La Banque pourrait tirer parti de son influence pour amener les autorités étatiques à privatiser ou à liquider les entreprises publiques déficitaires. Ces États pourraient bénéficier d'une assistance technique pour entreprendre les processus de privatisation ou de désinvestissement, par exemple au moyen d'accords de PPP.
	ii. Diversifier les économies pour les libérer de la dépendance à l'égard des recettes provenant des exportations de matières premières afin d'élargir l'assiette fiscale.	<ul style="list-style-type: none"> Une infrastructure inadéquate, des contraintes structurelles et un rythme lent d'adoption de la technologie pourraient limiter la diversification économique. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un cadre approprié d'incitation par des réformes visant à améliorer le climat des affaires et de l'investissement, des investissements et des réformes politiques qui réduiraient les coûts commerciaux, et des politiques efficaces pour soutenir l'ajustement et la réaffectation des ressources vers de nouvelles activités afin d'accélérer la diversification économique.

5. Politiques qui peuvent être mises en place et en œuvre au-delà de 4 années.

<p>iii. Adopter des conventions fiscales internationales qui peuvent contribuer à éliminer la double imposition, à prévenir la fraude et l'évasion fiscales, à favoriser l'échange de renseignements à des fins fiscales et à assurer la coopération fiscale et l'assistance administrative en matière de fiscalité internationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays africains n'ont pas les compétences nécessaires pour négocier des conventions fiscales qui leur seront bénéfiques. Les pays développés ont souvent l'avantage dans ces négociations, et les termes des conventions sont généralement en leur faveur. • Pressions politiques et diplomatiques pour signer des conventions qui ne sont pas à l'avantage du pays. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Banque, l'UA et l'ATAF fournissent aux pays africains les ressources qualifiées nécessaires aux fins de la négociation de conventions fiscales internationales, tout en assurant parallèlement le renforcement des capacités des pays. • Le modèle de convention fiscale de l'ATAF peut être promu dans les pays africains en tant que modèle de convention africaine servant de base à la négociation avec les partenaires de la convention. • Les pays devraient faire des recherches pour mieux comprendre les conventions fiscales, y compris leurs avantages, avant de les ratifier.
<p>iv. Concevoir des mécanismes pour contrôler l'exploitation des ressources naturelles des pays africains, telles que le bois, l'or et les diamants, ainsi que d'autres ressources naturelles par les entreprises qui ne rapatrient pas les revenus d'exportation sur les comptes bancaires de leurs pays hôtes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certains Africains, qui se trouvent aussi bien au sein des gouvernements qu'en dehors, bénéficient de l'exploitation des ressources naturelles du continent. Ces personnes résisteront aux changements pour le statu quo. Le manque de données correctes sur les ressources naturelles et les activités des exploitants pourraient remettre en question la mise en œuvre de ces mécanismes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les dirigeants politiques des pays africains doivent faire preuve d'engagement pour mettre fin à l'exploitation aveugle des ressources naturelles de leur pays. Ils devraient élaborer des politiques qui garantissent que tous les exploitants de ressources naturelles sont titulaires d'un permis et que leurs activités sont surveillées de manière adéquate, transparente et responsable.
<p>v. Concevoir des politiques pour améliorer le contenu local afin d'accroître la valeur ajoutée dans les industries extractives. Cela contribuera à élargir l'assiette des recettes et à améliorer la viabilité budgétaire à long terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des activités des pays africains dans le domaine des ressources naturelles sont dominées par des expatriés possédant des compétences et des technologies importées. La participation des Africains et des entreprises africaines aux activités de ce secteur est très faible en raison du faible savoir-faire dans ce secteur. De plus, la valeur ajoutée des ressources minérales a été largement ignorée par de nombreux pays. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs pays commencent à introduire des politiques de préférence nationale qui visent délibérément à inclure davantage d'Africains et d'entreprises africaines dans les activités d'industries extractives. Ces politiques devraient être étendues à davantage de pays africains grâce à l'apprentissage entre pairs. • De plus, il devrait y avoir une politique de valeur ajoutée qui garantit que les minéraux extraits sont traités pour leur ajouter de la valeur plutôt que d'exporter des matières premières. Cela créerait des emplois et élargirait l'assiette pour augmenter les recettes fiscales. • Il devrait y avoir une politique nationale de renforcement des capacités pour le contenu local dans les industries extractives.

	Options Politiques régionaux	Défis liés à la mise en œuvre	Mesures correctives
	vi. Élaborer et mettre en œuvre des cadres pour les PPP portant sur les infrastructures régionales afin de faciliter la mobilité, le commerce et l'intégration du continent. Cela pourrait faire partie des stratégies d'habilitation pour la ZLECAf.	<ul style="list-style-type: none"> De nombreux pays africains manquent de ressources pour financer leurs besoins en termes d'infrastructures nationales et ne seraient pas en mesure de financer les infrastructures régionales, de telle sorte que les PPP seraient une bonne mesure à adopter pour la fourniture d'infrastructures nationales et régionales. Mais les pays n'ont pas les capacités requises pour entreprendre des PPP complexes tels que des infrastructures régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> La Banque pourrait mener le développement de PPP portant sur des infrastructures régionales en fournissant une assistance technique et un financement à ces infrastructures, ce qui facilitera le commerce et l'intégration en Afrique. Une perspective fiscale consiste à générer des ressources suffisantes pour les dépenses récurrentes afin de créer une marge de manœuvre budgétaire pour des PPP et les emprunts souverains pour les projets d'investissement.
	vii. Créer un pôle régional des TIC pour faciliter le commerce régional et la croissance de l'innovation. La numérisation des DRM et PFM en sera l'un des résultats, mais pas l'objectif principal.	<ul style="list-style-type: none"> Les pôles TIC nécessiteraient une infrastructure numérique de base pour fonctionner efficacement. Cela nécessiterait des investissements substantiels, que les gouvernements seuls ne peuvent pas mobiliser. 	<ul style="list-style-type: none"> La Banque peut mobiliser le financement du secteur privé pour investir dans les pôles régionaux des TIC en fournissant des garanties à leurs investissements. Les pays peuvent encourager leurs citoyens à s'installer dans les pôles régionaux des TIC et à utiliser ces centres pour former leur jeune population.
	Interventions mondiales	Défis liés à la mise en œuvre	Mesures correctives
	viii. Renforcement des actions visant à promouvoir le rapatriement des fonds transférés illégalement à l'étranger.	<ul style="list-style-type: none"> Les pays hôtes et les institutions financières où sont conservés des fonds et des avoirs transférés illégalement seront réticents à divulguer des informations sur ces avoirs. Les autorités nationales manquent souvent des capacités de renseignement, d'enquête et l'arsenal juridique nécessaires pour procéder au rapatriement de ces avoirs. 	<ul style="list-style-type: none"> Les pays devraient s'engager dans des échanges diplomatiques bilatéraux et multilatéraux pour faire pression en faveur du rapatriement des avoirs volés de leur pays. Les pays africains devraient faire pression sur la communauté internationale et les organisations internationales pour qu'elles renforcent la mise en application de mesures telles que l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR) menée par la Banque mondiale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).

	<p>ix. Faire progresser les initiatives en matière d'énergies renouvelables et exploiter l'évolution du potentiel de taxation climatique et environnementale tel que l'échange de droits d'émission de carbone, les obligations vertes, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Les pays africains tardent à embrasser la nouvelle révolution industrielle portée par les énergies renouvelables et la production verte. Les compétences et la sensibilisation en matière d'échange de droits d'émission de carbone et de crédits climatiques sont encore faibles en Afrique.	<ul style="list-style-type: none">• La CCNUCC et le Fonds vert pour le climat (FVC) devraient intensifier la sensibilisation et étendre la capacité d'échange de droits d'émission de carbone et de taxation verte en Afrique. L'Afrique a le taux d'émission de gaz à effet de serre le plus faible au monde, alors qu'elle paye le plus lourd tribut de l'impact négatif du changement climatique. La Banque, en collaboration avec des partenaires tels que l'ATAF, pourrait soutenir le développement d'une bourse du carbone en Afrique et les instruments financiers à négocier sur un tel marché.
--	--	---	--



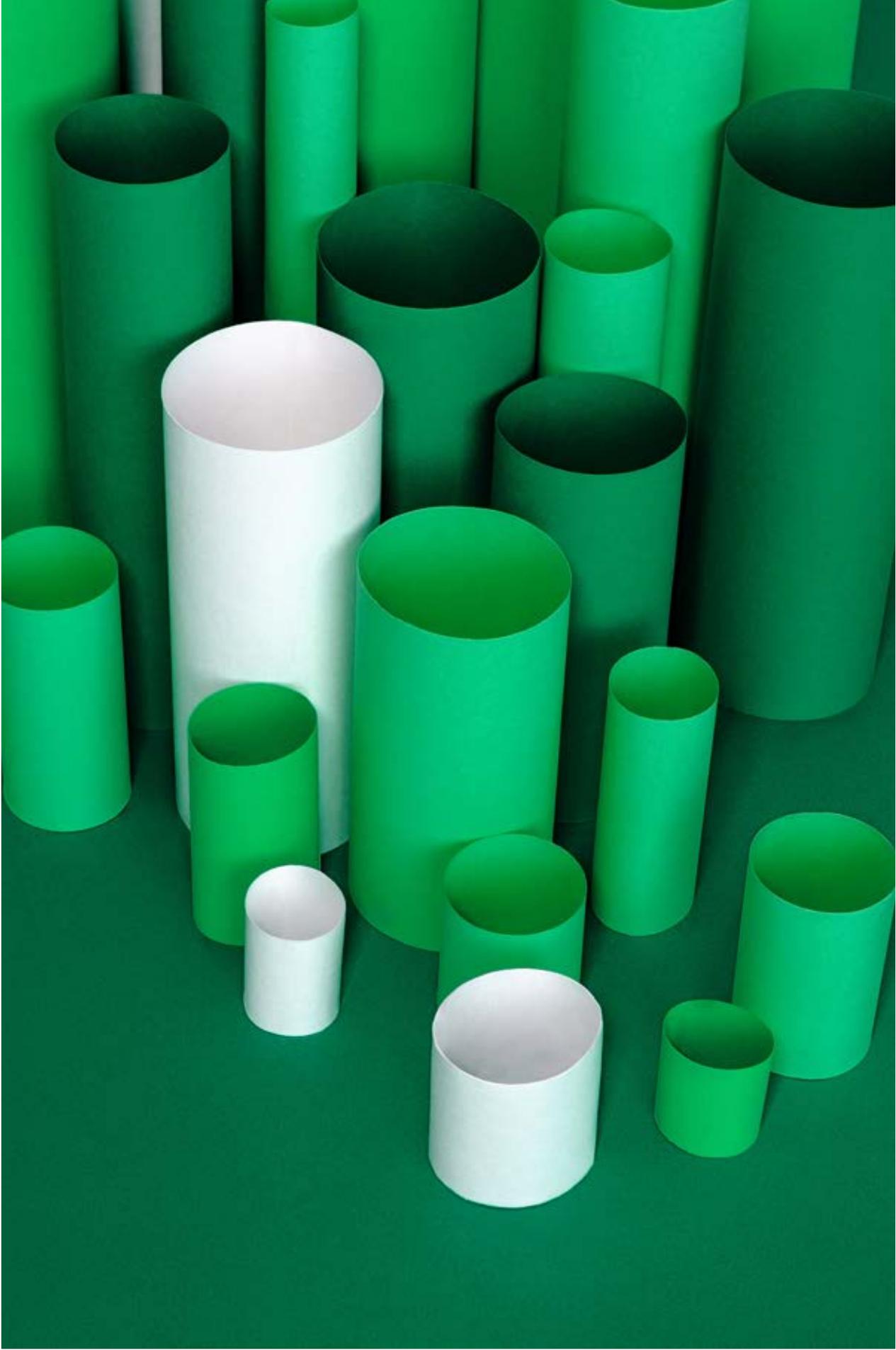
3 Enseignements tirés

Voici quelques-uns des principaux enseignements tirés de cette formation qui profiteront aux décideurs :

- i. La conception de la politique fiscale nécessite des données appropriées et précises pour prendre des décisions éclairées. Elle doit être élaborée, adoptée et adaptée à la culture et au contexte locaux, en tenant compte des ramifications économiques politiques du choix politique. Elle doit être correctement séquencée, chronométrée et faite en tenant compte d'autres politiques existantes ou de politiques connexes.
- ii. La promotion de la cohérence des politiques, la mise en place de systèmes de gouvernance nationale forts, la mobilisation de la volonté politique et la mise en place des cadres législatifs et institutionnels appropriés sont essentielles pour promouvoir des réformes fiscales réussies et maximiser la mobilisation des ressources intérieures.
- iii. Le cadre TADAT aide à déterminer l'étendue et la priorité des réformes nécessaires en matière de politique et d'administration fiscales. Le Rwanda est cité comme un bon exemple de pays qui a entrepris des évaluations dans le cadre de TADAT et dont les résultats montrent de bonnes performances en raison de la mise en œuvre de mesures strictes de gestion fiscale.
- iv. L'adoption de conventions fiscales contribue à réduire les flux financiers illicites. Lorsque la décision est prise d'adopter ou de ratifier des conventions internationales, il est important de tenir compte des liens économiques (volumes des échanges commerciaux), de la nécessité d'attirer des investissements (stabilité fiscale des pays partenaires), de la reconnaissance du système fiscal (expansion du réseau conventionnel) et de l'action politique (renforcement des liens diplomatiques et politiques).
- v. Les stratégies de recettes à moyen terme (MTRS) fournissent un cadre pangouvernemental complet pour les réformes de la politique et de l'administration fiscales. Le développement des MTRS nécessite de faire un diagnostic des principales caractéristiques du système fiscal, d'établir un consensus entre les principales parties prenantes contribuant à l'impôt, de mobiliser un engagement politique en faveur de la réforme, de définir un plan d'action pour la mise en œuvre des MTRS, et d'impliquer des partenaires extérieurs qui peuvent aider à fournir un soutien au renforcement des capacités et au financement des MTRS.
- vi. De nombreux outils technologiques numériques sont de plus en plus disponibles et accessibles pour améliorer l'administration fiscale. À titre d'exemple, il y a les timbres numériques, les solutions électroniques de facturation fiscale et de délivrance de reçus, le guichet unique électronique, les systèmes de suivi du fret, les systèmes de gestion des risques (systèmes informatisés de gestion des risques qui permet le traitement prioritaire des contribuables qui respectent les règles), les systèmes de déclaration en douane unique, l'utilisation de drones pour surveiller et suivre les transports de marchandises frontaliers, l'utilisation de dispositifs de balayage au volant, les agents de dédouanement automatisés et les agréments pour les entrepôts, le système d'information sur la gestion des entrepôts sous douane, les systèmes automatisés de contrôle de l'évaluation et les systèmes centralisés de traitement des documents sont utiles pour améliorer la DRM. Les outils numériques ne doivent pas être « autonomes », mais être mis en place et intégrés à une plateforme complète selon un système intégré d'information relatif à la gestion financière (IFMIS) qui délimite les fonctions et processus fiscaux de base auxquels ils sont liés ou cartographiés (les services d'enregistrement et les services aux contribuables, comptabilité fiscale, gestion de la dette fiscale, les audits et enquêtes, la mise en application et les recours). Lorsque l'intégration est impossible, l'objectif doit s'orienter vers des interfaces qui fournissent des données fiscales au système primaire ou central.
- vii. Il est essentiel d'accorder une priorité à la conformité fiscale volontaire, par exemple au moyen de politiques et de mécanismes administratifs favorables aux contribuables. Cela contribue à réduire les coûts d'administration fiscale et de conformité tout en augmentant le rendement fiscal. Dans le même temps, les mesures qui rendent coûteuse l'évasion fiscale des contribuables contrevenants contribuent à stimuler et à les inciter à s'y conformer.
- viii. Les incitations fiscales conçues pour protéger les recettes fiscales et attirer le type d'investissement qui peut avoir une incidence positive sur une croissance durable et équitable

à long terme sont essentielles. Des réductions d'impôt ou des incitations trop généreuses peuvent éroder les recettes publiques et entraîner des distorsions économiques involontaires, des coûts administratifs et de la corruption.

- ix. Les PPP constituent un bon mécanisme pour améliorer la DRM ainsi que la fourniture de services publics à long terme. Le succès d'un programme de PPP dépend en grande partie de l'existence d'une volonté politique, des capacités techniques pertinentes, de la transparence, la responsabilisation, la légitimité du processus et de son caractère participatif grâce à l'engagement du pouvoir législatif, des organes de contrôle et du public au processus de PPP.
- x. Il est important d'investir en permanence dans le renforcement des capacités par la formation et l'allocation adéquate des ressources pour s'assurer que l'administration fiscale dispose de la technologie requise et de la main-d'œuvre compétente pour avoir un impact positif sur la réputation de l'agence du revenu, améliorer la confiance des contribuables et renforcer la mobilisation des ressources.
- xi. Outre l'engagement politique, les choix de politiques visant à maximiser la DRM doivent tenir compte de la capacité d'absorption et la capacité technique de mettre en œuvre de telles politiques. Elles doivent disposer de moyens de mesure et de suivi des performances pour s'assurer que la mise en œuvre évolue dans la bonne direction, et doivent être évaluées à intervalles réguliers pour réévaluer leur adéquation et leur pertinence au fil du temps, à mesure que les circonstances changent.
- xii. L'inclusion des parties prenantes pertinentes dans les chaînes de valeur de la politique fiscale, de la conception à la mise en œuvre, au suivi des performances et à l'évaluation, est essentielle afin de créer une large adhésion et un consensus à grande échelle, et protéger la politique contre les changements de régime ou les revirements de politiques.







AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

